

LETTRE DU ROI À M. L'AMIRAL,

Au sujet des Papiers jetés à la Mer. (*)

Du 13 Novembre 1779.

MON COUSIN, Je suis informé qu'il se présente fréquemment des difficultés sur l'exécution de mes Ordonnances sur les Prises, au sujet des Papiers qui devroient se trouver à bord des Bâtimens pris ou arrêtés à la Mer, & que mon Règlement du 26 Juillet 1778, paroissant annoncer implicitement que la preuve du jet des papiers, de quelque nature qu'ils puissent être, emporte avec elle la confiscation du Bâtiment, vous ôte, ainsi qu'aux Commissaires du Conseil des Prises, la liberté de peser les circonstances qui auroient pu déterminer à jeter des papiers à la Mer, & d'examiner la nature de ces papiers qui pourroient ne pas offrir la preuve d'une propriété, ou d'une destination ennemie : cette interprétation

---

(*) Louis XIV avoit écrit, le 2 Février 1710, une Lettre sur le même sujet & dans les mêmes principes, à M. le Comte de Toulouse.

excluſive ſeroit contraire à l'eſprit & aux vues dans leſquelles mes Ordonnances ont été dictées; & je vous fais cette Lettre pour vous dire que je m'en remets entièrement à vous, & aux Commiſſaires du Conſeil des Priſes, d'appliquer la rigueur de mes Ordonnances & de mon Règlement du 26 Juillet, ou d'en modifier les diſpoſitions, ſelon que les circonſtances particulières vous paroîtront l'exiger. Et la préſente n'étant à autre fin, je prie Dieu, MON COUSIN, qu'il vous ait en ſa ſainte & digne garde. *Signé* LOUIS. *Et plus bas*, DE SARTINE.

A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE ROYALE.

M. DCCLXXX.